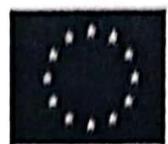




COOPERATION
CAMEROUN - UNION EUROPEENNE



PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL DES VILLES
SECONDAIRES EXPOSEES A DES FACTEURS D'INSTABILITE
(PRODESV)

DOSSIER DE CONSULTATION N° S/AT-PRODESV.....

(Adressé uniquement aux consultants

DOTATION DES EQUIPEMENTS MARAICHERS A LA COOPERATIVE SCOOPS-SALAM POUR L'AMELIORATION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE DANS L'ARRONDISSEMENT DE GAROUA-BOULAI.

Pays : RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Nom du projet : PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES VILLES SECONDAIRES EXPOSÉES A DES FACTEURS D'INSTABILITÉ (PRODESV)

Financement : KfW / RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Contrat d'Assistance Technique au PRODESV

Convention Séparée No :CM/FED//040-526

Maître d'Ouvrage : Maire de la Commune de GAROUA-BOULAI

AVRIL 2023

1 Contexte

Le Programme de Développement Économique et Social des Villes Secondaires exposées aux facteurs d'instabilité (PRODESV) cible les zones d'accueil de réfugiés, de déplacés internes et autres migrants au Cameroun et appuie 15 villes secondaires dans les Régions de l'Extrême-Nord, du Nord, de l'Adamaoua, de l'Est et du Sud du Cameroun. L'appui se manifeste par la réalisation des projets communaux – surtout la construction des infrastructures publiques – et cela sur la base d'une approche d'intégration de l'entrepreneuriat local, de formation professionnelle et de travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Le Promoteur du Programme est le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM).

L'objectif spécifique du Projet est de renforcer la capacité des villes secondaires pour faire face aux crises, accueillir de nouveaux arrivants et promouvoir le développement socio-économique communal inclusif dans le respect de l'environnement, afin de contribuer à renforcer la stabilité régionale et une meilleure gestion des migrations au Cameroun (objectif global).

Les différents champs d'action du programme sont les suivants :

- a) Développement des infrastructures publiques urgentes à impacts rapides ;
- b) Création d'emplois et opportunités d'entrepreneuriat local ;
- c) Renforcement des capacités techniques et professionnelles ;
- d) Renforcement des capacités des villes secondaires ;
- e) Renforcement des capacités du personnel FEICOM.

Le programme intervient dans 15 Communes reparties sur cinq régions : Adamaoua, Est, Extrême-Nord, Nord et le Sud Cameroun.

À travers la composante 2, **Amélioration de la situation socio-économique des populations locales et des réfugiés/retournés**, le programme accompagne l'implémentation des actions prévues et priorisées dans les Plans de développement locaux et communaux visant l'intégration socio-économique des jeunes, des femmes et des réfugiés/retournés et les mesures en soutien de l'emploi et de l'auto-emploi.

A cet effet, la Commune de Garoua-Boulaï département du Lom & Djérem- Région de L'Est lance un appel d'offre public pour la dotation des équipements maraîchers à la coopérative SCOOPS-SALAM pour l'amélioration de la sécurité alimentaire dans l'arrondissement de GAROUA-BOULAÏ.

2 Lettre d'invitation

Garoua-Boulaï, le 17 AVR 2023

Madame/Monsieur,

Objet : Demande de Devls pour la dotation des équipements marachers à la coopérative SCOOPS-SALAM pour l'amélioration de la sécurité alimentaire dans l'arrondissement de GAROUA-BOULAÏ.

1. Nous vous demandons de bien vouloir nous soumettre votre meilleure offre de prix pour la fourniture et Installation des équipements marachers tels que décrits en détails à l'annexe 1 du présent dossier de consultation. Lors de l'établissement de votre offre de prix, veuillez utiliser le formulaire figurant à l'annexe 2 joint aux présentes.
2. Afin de préparer une offre pertinente, vous devez examiner attentivement et comprendre le contenu des documents suivants :
 - a) Contexte ;
 - b) Lettre d'invitation ;
 - c) Fiche d'Instructions ;
 - d) Spécifications techniques détaillées et calendrier de livraison des marchandises ;
 - e) Formulaires types ;
 - f) Conditions générales ;
 - g) Déclaration d'engagement.
3. Le fournisseur devra livrer les produits aux sites des bénéficiaires, les installer et former les bénéficiaires à leur utilisation. La clé de répartition des matériels est jointe. Le présent dossier de consultation (DC) a été adressés aux entreprises figurant sur la liste restreinte, dont les noms figurent ci-après :

N°	ENTREPRISES	ADRESSES	PAYS
01	ETS ZOBEL	696 72 57 30 / 675 18 29 83	CAMEROUN
02	ETS P.T. Z	671 03 31 90	CAMEROUN

4. Un Fournisseur sera choisi conformément aux procédures décrites dans le présent dossier de consultation.
5. Les offres devront être déposées sous plis fermé à l'adresse ci-dessous :
6. La Fiche d'Instructions de Devis (FID) ci-dessous fournit les informations requises pour le fournisseur et doit servir de guide pour répondre à cette sollicitation.

Fiche d'Instructions de Devis (FID)

Veuillez prendre note des exigences et conditions concernant la fourniture du ou des biens susmentionnés :

Instruction pour les fournisseurs	Critères Spécifiques
Conditions de livraison ¹ [INCOTERMS 2010] (Veuillez lier ceci au barème de prix)	<input type="checkbox"/> FCA <input type="checkbox"/> CPT <input type="checkbox"/> CIP <input checked="" type="checkbox"/> DAP <input type="checkbox"/> Autre <u>Veuillez préciser</u>
Le dédouanement, si nécessaire, sera à la charge :	<input checked="" type="checkbox"/> du fournisseur/de l'offrant <input type="checkbox"/> du transitaire

¹ <https://www.douane.gouv.fr/les-nouvelles-regles-incoterms-2020-et-la-valeur-en-douane>

Adresse(s) exacte(s) du ou des lieux de livraison (Indiquez-les toutes, s'il en existe plusieurs)	Le lieu de livraison des équipements et des Clés de répartition du matériel est la localité de Garoua-Boulai.
Transitaire privilégié par le Maître d'ouvrage, le cas échéant	N/A
Distribution des documents de transport (en cas d'utilisation d'un transitaire)	N/A
Date et heure limites de livraison prévues (si la livraison intervient ultérieurement, l'offre de prix pourra être rejetée)	90 jours.
Calendrier de livraison	<input checked="" type="checkbox"/> Requis
Exigences en matière de conditionnement	N/A
Mode de transport	<input type="checkbox"/> Aérien <input checked="" type="checkbox"/> Terrestre <input type="checkbox"/> Maritime <input type="checkbox"/> Autre [veuillez préciser]
Devise privilégiée pour l'établissement de l'offre de prix	<input checked="" type="checkbox"/> Devise locale : Monnaie unique utilisée pour la conversion des prix : Franc CFA Source de vente officielle des devises : Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), Yaoundé Date utilisée pour les taux de change : Date de remise des propositions <input checked="" type="checkbox"/> Le Consultant doit indiquer le coût local en monnaie nationale.
Offre alternative	<input type="checkbox"/> Autorisé <input checked="" type="checkbox"/> Non Autorisé L'offre alternative est autorisée lorsqu'elle représente une amélioration par rapport à l'offre initiale en termes de dépassement des paramètres de performance minimum de la demande, et est proposée par les fournisseurs comme un moyen optionnel de satisfaire les besoins de l'utilisateur final.
Taxe sur la valeur ajoutée applicable au prix offert	Le Client est redevable des impôts auxquels le Consultant est assujetti dans le cadre du Contrat, conformément à la fiscalité nationale : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> <ul style="list-style-type: none">▪ Les frais d'enregistrement du Contrat, conformes aux dispositions de l'article 350.2 du Code Général des Impôts en vigueur en République du Cameroun, seront supportés par le Consultant adjudicataire.▪ Les Consultants peuvent se rapprocher de la Direction Générale des impôts du Cameroun afin d'obtenir les références relatives au régime fiscal d'imposition des autres taxes (TVA, IR, TSR, etc.) En tout état de cause, l'évaluation financière ne se fera que sur le montant hors taxes.
Services après-vente requis	<input checked="" type="checkbox"/> Garantie sur les pièces et la main-d'œuvre d'une durée minimum de : 1 an <input checked="" type="checkbox"/> Appui technique pendant la durée de la garantie <input type="checkbox"/> Fourniture d'une unité de substitution en cas de retrait pour maintenance / réparation pendant la durée de la garantie <input checked="" type="checkbox"/> Installation, formation à la bonne utilisation <input checked="" type="checkbox"/> Clés de répartition du matériel (voir liste en annexe)

1 Mai 2013

Date-limite de soumission de l'offre de prix	1 Mai 2013 (heure de Garoua Boulou)
Tous les documents, y compris les catalogues, les instructions et les manuels d'utilisation, doivent être rédigés dans la langue suivante :	<input checked="" type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais
Documents à fournir pour établir l'admissibilité des soumissionnaires <i>Il est à noter que la transmission de ces documents est obligatoire. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, en cas de non-fourniture des autres documents d'éliminer votre offre.</i>	<input checked="" type="checkbox"/> le formulaire de soumission de l'offre fourni dans l'annexe 2, dument rempli, conformément à la liste des exigences indiquées ; <input type="checkbox"/> les preuves de certification Norme qualité, Norme Environnement (ISO 9000, etc.) ; <input checked="" type="checkbox"/> le certificat d'inscription au registre du commerce du soumissionnaire ; <input checked="" type="checkbox"/> la copie d'Attestation d'Immatriculation (ou copie carte de contribuable). <input checked="" type="checkbox"/> une déclaration écrite de non-inscription sur la liste des Consultants/fournisseurs sanctionnés par la Banque et/ou par le Client sont disponibles aux adresses suivantes : http://armp.cm/Sanctions.php ; http://www.worldbank.org/debarr ; <input checked="" type="checkbox"/> la fiche technique du matériel proposé (comportant les spécifications techniques détaillées du matériel). <input checked="" type="checkbox"/> le certificat de garantie du matériel 1 an minimum
Critère d'Évaluation	<p><u>L'ABSENCE DE TOUT OU PARTIE DES PIÈCES CI-DESSUS N'ENTRAÎNERA PAS LE REJET DE LA PROPOSITION AU MOMENT DE L'ÉVALUATION, TOUTEFOIS CELLES-CI SERONT EXIGÉES LORS DE L'ATTRIBUTION DU CONTRAT</u></p>
Pièces complémentaires	<p>Fournies par le Maître d'ouvrage et doivent être remplies et signées pour permettre le traitement vos dossiers.</p> <p>Leur présence dans le dossier constitue un atout en cas d'égalité. Toutefois aucun prestataire, fournisseurs ne sera attributaire d'un marché sans avoir adhéré à ces conditions.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration d'intégrité ; <input checked="" type="checkbox"/> Fiche d'inscription dans la base de données de la Commune dument remplie et signée par les nouveaux prestataires, fournisseurs n'ayant jamais été enregistrés dans la base des données de la Commune ; <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration de consentement concernant la collecte et le traitement des données à caractère personnels.
Durée de validité des offres de prix à compter de la date de soumission	<input checked="" type="checkbox"/> 90 jours <p>Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Maître d'Ouvrage pourra demander au fournisseur de proroger la durée de validité de son offre de prix au-delà de qui aura été initialement indiqué dans la présente Bon de Commande. La proposition devra alors confirmer par écrit la prorogation, sans aucune modification de l'offre de prix.</p>
Offres de prix partielles	<input checked="" type="checkbox"/> Interdites
Conditions de paiement ²	<input checked="" type="checkbox"/> 100% Après achèvement et réception satisfaisante des biens (aucune avance ne pourra être donnée par le Maître d'Ouvrage) <input type="checkbox"/> Autre [spécifier]

² Le Maître d'Ouvrage préfère ne pas verser d'avance lors de la signature du contrat. Si le fournisseur exige une avance, celle-ci sera limitée à 20 % du prix total offert. En cas de versement d'un pourcentage plus élevé, le Maître d'Ouvrage obligera le fournisseur à fournir une garantie bancaire du même montant que l'avance versée au fournisseur.

Indemnité forfaitaire	N/A
Critères d'évaluation (cochez en tant que de besoin)	<input checked="" type="checkbox"/> Conformité technique/plein respect des exigences et prix le plus bas ³ <input checked="" type="checkbox"/> Acceptation sans réserve du BC/des conditions générales du contrat <input checked="" type="checkbox"/> Délai de livraison le plus court / délai d'exécution le plus court ⁴ (Tableau de conformité de l'annexe 02 à remplir obligatoirement)
Le Maître d'Ouvrage attribuera un contrat à :	<input checked="" type="checkbox"/> Un seul ou plusieurs fournisseurs
Type de contrat devant être signé	<input checked="" type="checkbox"/> Lettre Commande
Conditions de versement du paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Acceptation écrite des biens sur la base de la parfaite conformité aux exigences du Bon de Commande
Annexes de la présente Bon de Commande	<input checked="" type="checkbox"/> Spécifications techniques requises (annexe 1) <input checked="" type="checkbox"/> Formulaire de soumission de l'offre de prix (annexe 2) <input checked="" type="checkbox"/> Conditions générales / Conditions particulières (annexe 3). La non-acceptation des conditions générales (CG) constituera un motif d'élimination de la présente procédure d'achat
Personnes à contacter pour les demandes de renseignements (Demandes de renseignements écrites uniquement) ⁵	Pour tout renseignement complémentaire, écrire à Monsieur le Maire de la Commune de GAROUA-BOULAI Les réponses tardives du Maître d'Ouvrage ne pourront pas servir de prétexte à la prorogation de la date-limite de soumission, sauf si le Maître d'Ouvrage estime qu'une telle prorogation est nécessaire et communique une nouvelle date-limite aux offrants.

7. Les biens proposés seront examinés au regard de l'exhaustivité et de la conformité de l'offre de prix par rapport aux spécifications minimales décrites ci-dessous et à toute autre annexe fournissant des détails sur les exigences.
8. L'offre de prix qui sera conforme à l'ensemble des spécifications et exigences, qui proposera le prix le plus bas, et qui respectera l'ensemble des autres critères d'évaluation sera retenue. Toute offre qui ne respectera pas les exigences sera rejetée.
9. Toute différence entre le prix unitaire et le prix total (obtenu en multipliant le prix unitaire par la quantité) sera recalculée par le Comité d'évaluation. Le prix unitaire prévaudra et le prix total sera corrigé. Si le fournisseur n'accepte pas le prix final basé sur le nouveau calcul et les corrections d'erreurs effectués par le Comité d'évaluation, son offre de prix sera rejetée.
10. Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit, après avoir identifié l'offre de prix la plus basse, d'attribuer le contrat uniquement en fonction des prix des biens si le coût de transport (fret et assurance) s'avère être supérieur au propre coût estimatif prévisionnel en cas de recours à son propre transitaire et à son propre assureur.
11. Dans le cas où deux (2) devis sont évalués et se définissent comme ayant le même classement en termes de qualification technique et de prix, le Maître d'Ouvrage attribuera le contrat au fournisseur femme ou qui emploie une majorité de femmes et de réfugiés/déplacés dans son entreprise ou au fournisseur résidant dans la Commune. Cette procédure vient appuyer le mandat principal du programme. Dans le cas où les deux entreprises sont détenues par des femmes ou emploient une majorité de femmes et de réfugiés/déplacés, le Maître d'Ouvrage demandera aux deux fournisseurs de proposer une meilleure offre définitive et fera une comparaison finale des deux propositions.

3 Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de ne pas attribuer le contrat à l'offre de prix la plus basse si la deuxième offre de prix la plus basse parmi les offres recevables est considérée comme étant largement supérieure, si le prix n'est pas supérieur de plus de 10 % à l'offre conforme assortie du prix le plus bas et si le budget permet de couvrir la différence de prix. Le terme « supérieure », tel qu'il est utilisé dans le présent paragraphe désigne des offres qui dépassent les exigences préétablies énoncées dans les spécifications.

4 Ceci doit être utilisé pour les besoins assortis de délais impératifs et/ou urgents (par ex., les urgences d'après crise, les élections, etc.).

5 La personne à contacter et l'adresse sont indiquées à titre officiel par le Maître d'Ouvrage. Si des demandes de renseignements sont adressées à d'autres personnes ou adresses, même s'il s'agit du personnel de la Commune, le Maître d'ouvrage ne sera pas tenu d'y répondre et ne pourra pas confirmer leur réception.

12. Au cours de la durée de validité de l'offre de prix, aucune modification du prix résultant de la hausse des coûts, de l'inflation, de la fluctuation des taux de change ou de tout autre facteur de marché ne sera acceptée par le Maître d'Ouvrage après réception de l'offre de prix. Lors de l'attribution du contrat ou du bon de commande, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de modifier (à la hausse ou à la baisse) la quantité des services et/ou biens, dans la limite de vingt-cinq pour cent (25 %) du montant total de l'offre, sans modification du prix unitaire ou des autres conditions.

13. Tout bon de commande qui sera émis au titre de la présente procédure de consultation sera soumis aux conditions générales jointes aux présentes. La simple soumission d'une offre de prix emporte acceptation sans réserve par le fournisseur des conditions générales du dossier figurant à l'annexe 3 des présentes.

14. Le Maître d'Ouvrage n'est pas tenu d'accepter une quelconque offre de prix ou d'attribuer un contrat/bon de commande et n'est pas responsable des coûts liés à la préparation et à la soumission par le fournisseur d'une offre de prix, quels que soient le résultat ou les modalités du processus de sélection.

15. Veuillez noter que la procédure de contestation qui est ouverte aux fournisseurs a pour but de permettre aux personnes ou entreprises non retenues pour l'attribution d'un bon de commande ou d'un contrat de faire appel dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Si vous estimez que vous n'avez pas été traité de manière équitable, vous pouvez obtenir des informations détaillées sur les procédures de contestation ouvertes aux fournisseurs.

16. Le Maître d'Ouvrage encourage chaque fournisseur potentiel à éviter et à prévenir les conflits d'intérêts en indiquant au Maître d'Ouvrage si vous-même, l'une de vos sociétés affiliées ou un membre de votre personnel a participé à la préparation des exigences, du projet, des spécifications, des estimations des coûts et des autres informations utilisées dans la présente procédure de consultation.

17. Le Maître d'Ouvrage applique une politique de tolérance zéro vis-à-vis des fraudes et autres pratiques interdites et s'est engagé à identifier et à sanctionner l'ensemble de ces actes et pratiques préjudiciables au développement local, ainsi qu'aux tiers participant aux activités de la décentralisation. Le Maître d'Ouvrage attend de ses fournisseurs qu'ils respectent le code de conduite.

18. Si cela est précisé dans les Données particulières, le Consultant joindra une déclaration par laquelle il s'engage à présenter sa proposition et à exécuter le contrat éventuel en respectant les lois du pays du Client contre la fraude et la corruption (y compris les paiements illicites) ;

19. La présente lettre ne doit pas être interprétée comme une offre de contrat avec votre organisation.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Garoua-Boulaï, le 17 AVR 2023

Nous vous remercions et attendons avec intérêt votre offre de prix.

Cordialement,

